



Ville de
Linselles



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026.086

ARRÊTÉ DU MAIRE (Permanent)

REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

➤ RUE DE LA POUPONNIERE

Le Maire de la Ville de LINSELLES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et 2, L 2213-1, L 2213-1-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure notamment l'article L 511-1 ;

Vu le Code de la Route notamment les articles L 110-1 et R 417-10 et 11 ;

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière ;

ARRÊTE

Article 1 - La circulation des véhicules se fera de la façon suivante :

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Les véhicules circulant dans la rue de la Pouponnière vers la rue de la Viscourt ne sont pas prioritaires et devront marquer un temps d'arrêt au droit du trottoir.

Article 2 – le stationnement des véhicules se fera de la façon suivante :

Le stationnement est autorisé sur 1 place PMR.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation appropriée par les services de la Métropole Européenne de Lille. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule gênant, constaté en infraction au stationnement, sera enlevé et mis en fourrière par les services de police.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Madame la Commissaire de la Police Nationale de TOURCOING,
- Madame la Responsable de service de la Police Municipale de la Ville de LINSELLES,
- Monsieur le Directeur du SDIS de BOUSBECQUE,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de LINSELLES,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de LINSELLES,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Linselles, le : **01 JUIL. 2026**
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour,



Madame Le Maire,
Conseillère Déléguée
Métropolitaine,

Isabelle Pollet

0505 JUN 1 0